

CONTRAT DE MISE A DISPOSITION DU MATERIEL NAUTIQUE (1/2)

Entre l'association Montpellier Canoë Kayak Eau Vive (MCKEV)
Maison du Lez 375 Allée Algérie Beracasa 34000 Montpellier
Contacts téléphoniques : 04 67 68 14 94 – 06 52 71 16 32
Courriel : contact@montpellier-canoë-kayak.com – Site : www.montpellier-canoë-kayak.com
Représentée par son président : Boris PARENT
Ci-après dénommée **MCKEV**

Et
NOM : PRENOM :
ADRESSE :
LIEU DE SEJOUR :
Ci après dénommée « l'utilisateur »

L'utilisateur reconnaît avoir pris connaissance du règlement général imprimé au verso et l'accepte.
LE MCKEV met à disposition le matériel si dessous désigné à l'utilisateur qui accepte et reconnaît l'avoir reçu en bon état, conforme à sa destination, avec pagaie(s), casque(s) et gilet(s), le tout en nombre et taille adaptées.
... Canoës / kayak / stand up paddle, ... gilets, ... casques, Pagaies, bidons ; Pour un trajet de 2 kms A/R.
La signature de ce contrat implique l'acceptation intégrale du présent contrat et des conditions d'utilisation décrites au dos.

ZONE de NAVIGATION



Date _____

Signature de l'utilisateur

Signature MCKEV

Comment nous avez-vous connu ? radio, presse, publicité, autre, etc.
.....

FACTURE

..... Adultes X€ =€ + Jeunes X€ =€

Mode de règlement :

Espèces : _____ Chèque : _____ tiré sur (nom de la banque) _____

ANCV (nombre de coupons et montant de chacun) _____

Fait à Montpellier pour le MCKEV le _____

CONTRAT DE MISE A DISPOSITION DU MATERIEL NAUTIQUE (1/2)

ARTICLE 1 : CONDITIONS GENERALES

Le MCKEV déclare par la présente transférer la garde du matériel mis à disposition de l'utilisateur qui l'accepte.

Cette mise à disposition du matériel est consentie pour **une durée et un nombre de personnes par embarcation** précisés au contrat.

L'utilisation du matériel doit rester **dans le cadre du parcours indiqué** au contrat.

Tout mineur de moins de quatorze ans doit être accompagné par un adulte.

En cas de modification de la hauteur des eaux ou de conditions météorologiques particulières dont il est seul juge, le MCKEV peut sans préavis refuser l'enlèvements des embarcations réservées par l'utilisateur.

L'utilisateur déclare :

- Maintenir le matériel mis à disposition en bon état pendant la durée de la mise à disposition,
- S'engage à payer les dégâts occasionnés au matériel en cas de mauvaise utilisation ou de dégradation anormale,
- S'engage à ne pas abandonner son matériel,
- S'engage à payer le matériel perdu ou abandonné, ainsi que les frais de recherche,
- S'engage à **ne pas se baigner dans le Lez**,
- Etre majeur ou avoir produit une autorisation datée et signée du représentant légal.

Le MCKEV est assuré auprès de la MAIF contrat 2225346 N F.F.CK. conformément aux dispositions des articles L.321-1, L.321-7 et L.331-9 à L.331-11 du code du sport . Ainsi les garanties couvrent la responsabilité civile, celles des préposés (moniteurs, instructeurs...), salariés ou bénévoles, **celles des pratiquants**, arbitres et juges lors des activités assurées .

Les pratiquants sont considérés comme tiers entre eux.

Les MCKEV n'est pas responsable des objets qui lui sont confiés.

Le MCKEV n'est pas responsable des conditions dans lesquelles l'utilisateur utilise son matériel

Article 2 : OBLIGATIONS du MCKEV

Le MCKEV s'engage :

- à ne pas louer à tout mineur de moins de 18 ans ; sauf si celui-ci est accompagné par une personne majeure ou s'il présente une autorisation de son représentant légal dûment complétée et signée, ainsi qu'une copie de la pièce d'identité de ce dernier,
- à faire attester sur l'honneur pour chaque participant la notion de savoir nager 25m et s'immerger,
- à faire attester sur l'honneur pour chaque participant la notion de non contre-indication à la pratique du canoë kayak et disciplines associées, et des sports de pleine nature,
- à faire attester sur l'honneur pour chaque participant la connaissance des risques liés à l'activité,
- à informer l'utilisateur de l'ensemble de ses obligations décrites précisément ci-dessous.

Article 3 : OBLIGATIONS DE L'UTILISATEUR

L'utilisateur s'engage pour sa personne et pour l'ensemble des participants qu'il représente :

- à ce que chacun **sache nager 25m et s'immerger**,
- à ne pas avoir de contre indication physique à la pratique de l'activité,
- à connaître les risques liés à l'activité « canoë kayak » et aux activités de pleine nature
- à ce que chaque personne **porte un gilet d'aide à la flottabilité** et des **chaussures fermées sans lacets**,
- à restituer dans leur état originel au MCKEV l'ensemble du matériel objet de la présente prestation,
- à ne pas abandonner son matériel nautiques et détritrus sur le parcours,
- à **ne pas pénétrer sur les propriétés privées** longeant le parcours dont l'accès est interdit,
- à rembourser au MCKEV le montant du matériel perdu ou ayant subi des détériorations majeure selon les tarifs suivants :
Canoë/Kayak biplace : 600€ / Kayak monoplace : 500 € / Gilet : 40 € / Pagaie 30 € / Casque : 20 €
- à **ne pas se baigner dans le Lez** en vertu de l'arrêté municipal du 1^{er} mars 1999

Article 4 : CONDITIONS PARTICULIERES RELATIVES A LA MISE A DISPOSITION GROUPEES (≥5 pers) DE MATERIEL NAUTIQUE

Dans le cas de la mise à disposition pour la pratique en groupe, les obligations contenues dans le présent contrat ne sont opposables qu'à ses 2 signataires : le MCKEV et l'utilisateur signataire.

L'utilisateur s'engage à informer les membres dudit groupe des obligations contenues dans le présent contrat.